



Comment déclarer les absences

Déclaration des absences pour congés payés

Lorsqu'un salarié est en congés payés, le code 200 doit être renseigné dans le **bloc 65** « Autre suspension de l'exécution du contrat ».

Attention si le code 501 (congé divers non rémunéré) est renseigné par erreur, une anomalie est détectée.

Autre suspension de l'exécution du contrat (bloc 65 à compléter en DSN)

S21.G00.65.001 - Motif de suspension

Code 200 : COP congés payés
Code 501 : congés divers non rémunéré
si le salarié n'a pas acquis de droits à congé payé

S21.G00.65.002 - Date de début de la suspension

S21.G00.65.003 - Date de fin de la suspension



EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL

Si un arrêt de travail (accident de travail, accident de trajet, maladie professionnelle, maladie non professionnelle...) intervient avant la prise de congé du salarié, **l'entreprise doit informer la caisse par écrit.**

Déclaration des absences autres que celles pour congés payés

Lorsqu'un salarié a des absences sur le mois déclaré autres que celles prises au titre des congés payés, il est nécessaire de mentionner dans la DSN la période et le motif des absences.

Deux blocs peuvent être renseignés en fonction du type d'absence : le 60 (arrêt de travail) et/ou le 65 (autre suspension de l'exécution du contrat).

Temps de travail thérapeutique

Le temps partiel thérapeutique donne lieu à une double déclaration : 60 (arrêt de travail) et 66 (temps partiel thérapeutique).



Arrêt de travail (bloc 60 en DSN)

S21.G00.60.001 - Motif de l'arrêt

Code **01** : maladie
Code **02** : maternité
Code **03** : paternité / accueil de l'enfant
Code **04** : congé suite à un accident de trajet
Code **05** : congé suite à une maladie professionnelle
Code **06** : congé suite à un accident du travail

S21.G00.60.002 - Date du dernier jour travaillé



S21.G00.60.003 - Date de fin prévisionnelle

S21.G00.60.010 - Date de reprise

S21.G00.60.011 - Motif de reprise

Code **01** : reprise normale
Code **02** : reprise temps partiel thérapeutique
Code **03** : reprise temps partiel pour raison personnelle

Codes non exhaustifs. Se référer au cahier technique DSN NEODES sur [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)

Autre suspension de l'exécution du contrat (bloc 65 en DSN)

S21.G00.65.001 - Motif de suspension

Code **301** : congé de formation professionnelle
Code **507** : chômage intempéries
Code **602** : chômage sans rupture de contrat
Code **609** : congé individuel de formation (CIF)
Code **632** : congé parental d'éducation
Code **636** : congé pour enfant malade
Code **637** : congé pour événement familial

S21.G00.65.002 - Date de début de la suspension



S21.G00.65.003 - Date de fin de la suspension

Codes non exhaustifs. Se référer au cahier technique DSN NEODES sur [Net-entreprises.fr](https://net-entreprises.fr)